

DOLAVELO - Règlement intérieur de la vélo-école

DÉFINITION

La vélo-école de DOLAVELO est une structure intégrée à l'association, un centre de formation, une équipe d'animateurs bénévoles, et un groupe d'élèves, rassemblés autour de l'apprentissage de l'usage de la bicyclette et de la circulation à vélo en sécurité.

SITUATION

Les cours théoriques d'apprentissage du vélo sont effectués au local de l'association DOLAVELO, situé au Pavillon des Arquebusiers - 39100 - DOLE. Les cours de pratique se font à l'arrière du bâtiment, sur l'esplanade goudronnée, qui est close et parfaitement sécurisée.

Dès que les élèves maîtrisent l'équilibre, le pilotage de leur vélo et les bases du code de la route, des sorties sur routes seront organisées, de même que des sorties en ville, encadrées par les moniteurs.

CONTENU

L'objectif global de la vélo-école est d'amener l'élève, par la théorie, la pratique, et l'acquisition d'un ensemble de connaissances, à s'épanouir et à devenir autonome à vélo.

Les cours comprennent un minimum de connaissances techniques et mécaniques concernant le fonctionnement du vélo, les pièces qui le composent, et son entretien.

Les bases du code de la route sont enseignées afin que l'élève puisse se déplacer en toute sécurité quand il devient autonome. Cette partie intègre le respect de l'environnement.

La maîtrise du vélo étant essentielle, de multiples exercices (équilibre, agilité, suivis de trajectoires, signalisation de ses intentions, assurer sa sécurité et celle des autres, ...) seront mis en place.

Les cours sont complétés par un apprentissage de la lecture de carte afin de savoir suivre un plan et préparer un itinéraire.

FONCTIONNEMENT

La vélo-école est ouverte à toutes et à tous. **Chaque élève doit être couvert par son assurance responsabilité civile personnelle en cas de chute ou d'accident.** Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée à l'inscription, ainsi qu'une autorisation relative au droit à l'image. Elles seront valables pour toutes les activités proposées par la vélo-école et l'association.

La capacité d'accueil est fixée en fonction du nombre de vélos et d'animateurs disponibles.

En cas de non disponibilité, une liste d'attente est établie.

Le port du casque et de la chasuble « vélo-école » est obligatoire. Ces éléments sont fournis par DOLAVELO.

La tenue vestimentaire est de préférence décontractée, permettant une bonne liberté de mouvements (jeans, baskets ou chaussures à talon plat, pull, blouson, ...). Pas de talons aiguilles, jupe trop ample ou écharpe qui pourrait se prendre dans les rayons par exemple. Chaque élève devra fournir une attestation d'assurance R.C. personnelle.

COMPORTEMENT

Si les règles de vie commune ne sont pas respectées (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, absences fréquentes et non motivées, mise en danger par son comportement, de sa sécurité et de celle d'autrui, discrimination, grossièreté, ...) l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées qui pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire, voire définitive.

PRÉSENCE ET SUIVI

Chaque séance traitant une partie d'un module de connaissances, et s'inscrivant dans une progression logique, une présence régulière et une participation à l'ensemble des activités sont demandées.

Toute absence d'un élève devra être signalée au moniteur responsable avant le jour de la séance.

Une fiche de progression de l'élève sera établie et mise à jour à la fin de chaque séance.

DOLAVELO remettra une attestation à l'élève à la fin de son apprentissage réussi.